



Commission Formation Rhône-Alpes

Commission Formation Mercredi 1^{er} février 2012 Voiron

Membres présents :

- Philippe COUTAZ (CD de l'Ain) philippe.coutaz@rocaltitude.fr 06.31.96.59.07
- Robert BELLISSENT (CD de l'Isère) rbellissent@yahoo.it 06.62.69.11.07
- Victor DULAC (CD du Rhône) vicdulac@gmail.com 06.77.86.21.43
- Cristol BELLISSENT (Salarié du Comité Régional RA) c.bellissent@ffme.fr 06.63.09.38.25

Excusés :

- Laurence BOYE laurence.boy@gmail.com
- Jocelyne JACQUEMIN (CD du Rhône) jocelyne.jacquemin@neuf.fr 06.21.38.11.06
- Serge SCARLATTI (CD du Rhône) serge.scarlatti@wanadoo.fr 06.88.58.20.51
- Serge LAGORIO (CD de l'Isère) serge.lagorio@wanadoo.fr 06.08.43.85.71
- Denis MILLET (CD de l'Ain) ffme01@free.fr 06.77.87.18.97
- Dominique GILGENKRANTZ (CD du Rhône) d.gilgenkrantz@ffme69.fr

Invités :

- David LAURENT (Salarié du CD de la Savoie) d.laurent@ffme.fr 06.58.40.99.73

Fonctionnement de la Commission Formation Rhône-Alpes

●

● Le point sur la trésorerie de la formation.

Nous avons réalisé 38 stages (+ 8 annulés) pour l'année civile 2011.

En 2010, nous avons réalisé 36 stages (+ 8 annulés). En 2009, nous avons réalisé 40 stages (+ 4 annulés).

Journée stagiaires ?

Perte lisibilité

Le Comité régional a engagé une somme de 66450 € pour la formation avec 41140€ (dont 11600 € pour le salaire des cadres du Comité intervenant durant les formations.

Il resterait à évaluer le coût salarial des cadres du Comité lorsqu'ils préparent les stages qu'ils encadrent. Il est possible d'évaluer ce temps à 50% du temps de présence devant les stagiaires, soit 5800 €

Les actions de formation ont rapporté 25300 €

60% formation (soit 16800 €)

On peut donc en déduire qu'actuellement, les bénéfices générés par la formation régionale couvrent les frais des cadres qu'elle emploie pour préparer et animer les stages. Le salaire de Cristol (28000 €/an brut) étant assuré en partie par le bénéfice des stages (soit ...€). Le solde étant complété par les subventions reçues.

De ce bilan, il convient de constater que le coût unifié de nos formations correspond à la réalité du terrain. Il contribue aussi à la lisibilité et à la crédibilité de nos tarifs qui ne subissent les fluctuations passées, incompréhensibles aux yeux des adhérents. Nous pouvons maintenant justifier notre cohérence...

Peut-on espérer que les autres régions uniformisent aussi leurs tarifs ?

Passeport

Brevet

Montagne et escalade en devenir pour monter en charge.

Les mauvais payeurs deviennent moins nombreux depuis que Cristol assure le suivi des dossiers.

Rappels de règles financières:

- Les stagiaires versent des arrhes lors de leur inscription en formation.
- Le solde doit être récupéré par l'instructeur dès le premier jour du stage.
 - (A défaut, la formation du stagiaire n'est pas validée)

● Rappel des décisions visant à homogénéiser le coût des formations

100€/jour pour l'alpinisme en 1/2 pension.

Initiateur Alpinisme = 500€ (6 stagiaires, équilibré avec 5 inscrits)

50€/jour pour une formation en escalade en autonomie.

SAE = 250€ (12 stagiaires, équilibré avec 8 inscrits)

65€/jour pour une formation en escalade en 1/2 pension.

Stage SNE = 325€ (12 stagiaires, équilibré avec 8 inscrits)

65€/jour pour une formation « carto-orientation » (1/2 pension)

65€/jour pour une formation « neige et avalanche » (1/2 pension)

100€/jour pour une formation « neige et glace » (1/2 pension)

100€/jour pour une formation « sécurité sur glacier » (1/2 pension)

Le coût des sessions passeport est aligné sur les tarifs ci-dessus au prorata du temps nécessaire pour les mettre en œuvre.

● **Anticipation de la programmation des stages**

Cristol fait une relance générale de nos formateurs pour mettre en ligne les sessions de l'automne 2013.

● **Regroupement des formateurs (harmonisation et partage d'expériences)**

Notre arlésienne... Le sujet restera évoqué dans les comptes rendus jusqu'à ce qu'on réussissent à lui apporter une solution... « On pense à lui... Ne l'oublions pas ! »

● **Point sur les évaluations individuelles des derniers stages, par les stagiaires.**

Pas de remarque particulière.

● **Devenir instructeur... les procédures et pré-requis.**

Avant propos théorique :

Les instances nationales considèrent le statut d'instructeur comme un brevet fédéral de niveau supérieur. C'est la théorie du « statut lié au titre ». Cette théorie montre de nombreux dysfonctionnements... Les « décédés » restent instructeurs post-mortem, les « plus licenciés » restent instructeurs, les « plus actifs » restent aussi instructeurs. C'est le principe issu des royautes qui veut que l'on continue à octroyer de droits et un titre aux ministres, même lorsqu'ils ne sont plus en activité !

Nous défendons une autre thèse : le titre d'instructeur est un agrément qui reste acquis à la personne tant qu'elle le met en œuvre. C'est la théorie du « statut lié à la fonction ». Un instructeur doit perdre son titre, dès qu'il n'instruit plus.

● **Rester instructeur... les procédures et pré-requis.**

Nous avons fait une évaluation de nos forces vives à partir de la liste des instructeurs enregistrés sur l'Intranet au nom de la région Rhône-Alpes.

101 instructeurs figurent dans cette liste.

28 sont actifs (au moins un stage/passeport dans les 2 ans). Ils sont autorisés à encadrer une formation car nous considérons qu'ils maîtrisent encore les contenus de formation et les évolutions de la vie fédérale.

17 sont « en sommeil » (pas de stage/passeport depuis 4 ans). Ils seront autorisés à encadrer un stage s'ils instruisent d'abord sous la tutelle d'un instructeur actif. Cette démarche leur permettra de remettre à jour des contenus de formation et de reprendre contact avec les évolutions de la vie fédérale.

56 sont sortis des listes. Ils sont trop en décalage avec le contenu des formations et le fonctionnement de la formation fédérale pour assurer correctement l'encadrement d'un stage. S'ils souhaitent de nouveau être agréés instructeur, ils devront reprendre le cursus depuis son début.

● **Nous avons des projets pour améliorer le fonctionnement. Qu'en est-il de leur mise en place:**

- Disposer d'une programmation des stages, 6 mois à l'avance. *C'est fait. En plus de l'affichage sur le site national FFME, les formations sont également visibles sur le site du Comité Régional (affichage mensuel de toutes les formations et passeports) :*
http://ffme.ra.free.fr/index.php?option=com_wrapper&Itemid=66
- Répartir la programmation des stages pour éviter une concurrence au sein de la région. *C'est fait. On reste vigilant.*
- Mise en place d'une base de données répertoriant nos hébergeurs. *En cours de réalisation (Cristol assure l'élaboration et le suivi de cette base de données)*
- Soutenir les formations absentes de notre calendrier. *C'est fait pour la rando, en cours pour le canyon.*
- Relier et promouvoir nos formations sur les différents événements fédéraux. *On essaie de le faire régulièrement*
- Tenir à jour la liste de nos instructeurs actifs. *C'est fait... On attend et espère toujours une gestion des instructeurs sur Intranet... Rêvons mes frères ! (que ceux qui croient continuent à prier !!!)*
- Privilégier l'accueil et l'accompagnement des stagiaires dès le premier contact par courriel ou par téléphone. *C'est le travail de Cristol. Il est bien réalisé !*
- Simplifier les procédures administratives pour s'inscrire en formation. *Nous sommes intervenus pour demander la suppression de : « fournir une copie de sa licence » et « fournir une attestation des passeports obtenus » dans les pré-requis d'entrée en formation. Ces renseignements sont disponibles sur l'Intranet. Cristol relaie cette information par e-mail lorsqu'un stagiaire demande des informations pour s'inscrire en formation : « Ce*

n'est pas la peine d'imprimer les licences et les attestations de passeport pour nous les envoyer, nous pouvons les trouver directement sur l'Intranet. »

- Informer régulièrement les instructeurs de l'évolution des inscriptions sur leur stage. *Information assurée par Cristol. Un document listant, dans le détail, les tâches inhérent à la gestion d'un stage pour les répartir entre les différents acteurs (Cristol, CD, instructeur) est en cours d'élaboration.*
- Gestion et suivi informatisé des factures (partage des docs et des tâches entre les salariés du CR). *C'est fait.*

Organisation des formations

● **Règlement des formations**

Un document traitant de l'organisation des formations a du arriver par erreur (ou par hasard !) sur l'Intranet fédéral ! En tout cas, il n'a fait l'objet d'aucune diffusion auprès des Comités Régionaux. Merci Cristol d'être notre « veilleur » et de bien vouloir fouiller régulièrement les coins et recoins de l'Intranet pour nous tenir informé de ses nouveautés !

Le document est disponible :

<http://www.ffme.info/telechargement/intranet/formation/reg-brevets-federaux-cadre-escalade-FF4.pdf>

● **Rappel – Validation des stages brevetants**

▶ « **Le stage pratique à effectuer à l'issu de la formation Initiateur escalade sur SAE** »

Validation

Voir procédure et documentation jointe

▶ Les observations à rédiger sur l'Intranet

Il est impératif de préciser en détails les raisons de cette non-admission. Le texte rédigé et les mots choisis seront analysés et discutés en détail par le stagiaire souhaitant contester cette décision. Une rédaction argumentée et précise de la part de l'instructeur est indispensable.

● **Youpi... ! Que tous les Dieux du Panthéon soient remerciés... !**

Le nouveau mémento alpinisme est enfin édité et disponible... !

Que chacun conserve cependant quelques cierges et quelques prières car il reste un vœux à exhausser : Nous attendons (les stagiaires aussi, d'ailleurs !) la réédition du mémento d'escalade !

● **Financement de la formation des instructeurs**

Le Comité régional prend déjà en charge les frais d'inscription aux sessions de « validation instructeur ».

Proposition : Financer les autres frais liés aux formations d'instructeur en remboursant les sommes avancées (déplacements, hébergement), par moitié à l'issu des 2 premières formations organisées par le nouvel instructeur. Un peu lourd à gérer mais c'est la garantie qu'on « ne rase pas gratis ».

Proposition adoptée en Commission, à faire valider lors de la prochaine AG.

Cristol proposera une évaluation du coût de ce financement sur la base des personnes ayant participées à une session de validation pour cette année civile afin que la somme soit provisionnée dans le projet de budget 2012.

● **Formation professionnelle initiales et formation professionnelles continue**

▶ La FFME assure officiellement, par délégation, la formation continue des BEES.

▶ Les négociations visant à définir les limites de « l'environnement spécifique » ont abouti. L'alpinisme reste en environnement spécifique. Pour l'escalade, seul le terrain d'aventure rejoint cette catégorie.

A partir de cette définition, le travail d'élaboration des Diplôme d'Etat va pouvoir commencer.

Le DE Canyon se met en place, sans équivalence avec les brevets fédéraux mais avec des dispenses partielles de formation pour les brevetés FFME.

▶ Le projet de déléguer au CR l'organisation et la gestion des FPC n'a toujours pas abouti.

● **Dates des formations « instructeurs »**

Instructeur canyon (agrément et renouvellement) : 8 et 9 octobre 2011 dans le massif du Caroux (34)

- Johnny CHARPENTIER (CD26) est inscrit. Laurence BOYE (CD38) intègre l'équipe de formation Rhône-Alpes et participera à la formation instructeur canyon.

Instructeur carte/orientation (agrément et renouvellement) : 26 et 27 novembre 2011 près de Montpellier (34)

- Victor DULAC (CD69) – Valéry LEBLOND (CD26). Des doutes persistent quant à la mise en place de cette session. Il est toutefois convenu que les candidats proposés par les CR disposent d'une « validation temporaire d'office » jusqu'à l'organisation d'une session par le national.

Instructeur neige et avalanche (agrément et renouvellement) : 19 et 20 novembre 2011 à Doucy (73)

- David GEORGES – Dominique FEVRE - François-Xavier CIERCO – Jocelyne JACQUEMIN

Instructeur randonnée/raquette à neige (agrément et renouvellement) : 19 et 20 novembre 2011 à Doucy (73)

- Victor DULAC (CD69)

Instructeur escalade (agrément) : 2 et 3 février 2012 à Paris (75)

- Jérôme LOUVET (CD26)... agrément ou renouvellement ?

Instructeur escalade (renouvellement) : 9 février 2012 à Paris (75)

Instructeur alpinisme (agrément et renouvellement) : 14 et 15 avril 2012 à Gavarnie (65)

Evaluateur passeports escalade

- Il semble que les 2 dernières sessions proposées n'aient pas fait l'objet d'une diffusion rigoureuse. Vérifier la bonne diffusion des dates des sessions à venir, à l'ensemble des CD de la région. Il est rappelé que le recrutement des « évaluateurs passeports » envoyés en formation, est de la responsabilité des CD qui

agrément leur candidat. Il n'est pas possible d'accepter une candidature individuelle sans l'accord explicite du CD concerné.

Arbitre régional : Besoins confirmés mais dates toujours en attentes.

Rappels : L'agrément d'un instructeur est de la responsabilité du service formation national sur proposition des Comités régionaux. Les personnes souhaitant s'investir dans la formation, ou les Comités départementaux désirant proposer un adhérent doivent adresser leur demande à la Commission formation Rhône-Alpes.

L'agrément « instructeur en... » n'est pas un brevet fédéral, ni un titre honorifique. C'est la reconnaissance (par la FFME) d'une capacité à instruire, à enseigner des connaissances, dans le cadre d'un référentiel construit et imposé par la FFME. Un instructeur n'est donc pas agréé à vie mais pour une période définie de 4 ans. L'agrément d'instructeur cesse d'être effectif dès que la personne cesse « d'instruire » (pas de formation encadrée depuis un an) ou dès que la personne ne demande plus à renouveler son agrément.

Nous rêvons toujours d'une gestion Intranet des instructeurs. La liste mise en ligne actuellement ne présente aucune fiabilité avec les instructeurs qui ne sont plus en activité, d'autres qui ne sont même plus fédérés et probablement d'autres qui sont... mort de vieillesse !

● **Dates des formations « moniteurs » et « entraîneurs » nouvelle formule**

Les anciens monitorats ont vécu, vive le « monitorat nouveau » ! Voir le site Internet pour les contenus.

Moniteur escalade sportive : du 19 au 23 décembre 2011 en Normandie.

Entraîneur escalade 1^{er} degré : du 27 au 30 décembre 2011 en Normandie.

Entraîneur escalade 1^{er} degré : du 30 novembre au 1^{er} décembre 2011 à Voiron.

Entraîneur escalade 2nd degré : du 27 février au 3 mars 2012 en Midi-Pyrénées

● **Rencontre nationale des responsables régionaux de formation.**

3 décembre 2011 à Paris. Philippe et Cristol représenteront la Région Rhône-Alpes. Frais pris en charge par la Commission formation (chic.. on mange au Fouquet's !)

● **Intranet – fiche de présentation des stages**

Faire apparaître le nom de l'instructeur et sa qualité « d'instructeur fédérale en ... » sans préciser d'autres compétences ou diplômes (grades universitaires, profession...etc...). L'aptitude à « instruire » au sein de la FFME étant uniquement validée par le titre d'instructeur (... que l'on soit riche ou pauvre, puissant ou misérable !).

● **Rappel fonctionnel.**

L'inscription d'un stagiaire pour une formation est de la seule initiative de Cristol (et aussi de sa responsabilité !). Les instructeurs ne procèdent donc pas eux-mêmes à l'inscription d'un stagiaire. Cette procédure a été mise en place pour normaliser les démarches d'inscription et assurer un suivi de sa demande. Il était aussi question d'éviter l'inscription de stagiaires en cours de formation ou en fin de formation... voire même... l'inscription puis la validation de stagiaires n'ayant pas participé à la formation ! Merci à tous, de respecter cette procédure d'inscription mise en place depuis 2 ans. Elle a contribué à « professionnaliser » notre fonctionnement.

● **Traitement des litiges éventuels à l'issue d'une formation.**

Les contestations émanant d'un stagiaire insatisfait de la décision finale, arrivent généralement auprès de Cristol. Afin de médiatiser (médiateur) le litige, la Commission formation Rhône-Alpes appliquera la démarche suivante :

- Réponse rapide de Cristol, informant le stagiaire de la prise en compte de sa réclamation.
- Transmission de la réclamation au président de la Commission.
- Le président contacte l'instructeur de la session concernée pour l'informer de la réclamation et pour recueillir son avis.
- Information de la décision aux membres de la Commission (litiges faciles à régler) ou consultation des membres de la Commission pour décision (litiges plus compliqués).
- Le président de la Commission informe le stagiaire du traitement retenu pour sa réclamation.

On notera cependant que les réclamations sont extrêmement rares.

● **Document à remettre systématiquement aux stagiaires à l'issue des formations**

- Attestation de formation avec les observations éventuelles, émises à l'issue du stage.
- Attestation de paiement (en échange du solde du coût du stage).

Les deux documents sont édités automatiquement sur Intranet en se rendant dans le dossier du stage concerné. C'est à l'instructeur de procéder à l'édition de ces documents.

● **Document à remettre systématiquement à Cristol à l'issue des formations**

- Les soldes des paiements.
- Le bilan du stage.
- Les évaluations de stage (si elles n'ont pas été retournées au CR par courrier comme le prévoit la procédure).

● **Nouveau site Internet national !!!**

Rappel terminologique : L'état délivre des **diplômes**, les fédérations délivrent des **brevets**.

Le nouveau site Internet (intégrant la nouvelle organisation) devait entrer en action en juin dernier. Nous devons disposer des 2 mois d'été pour corriger et ajuster son fonctionnement... C'est raté !... Il vient d'être lancé « à l'arrache » au 1^{er} septembre !

Conséquences : Au 1^{er} octobre, le calendrier « Montagne et escalade » censé regrouper les formations non-brevetante, vient seulement d'être mis en ligne. Toutes nos formations préparatoires aux passeports sont censées se trouver sur ce calendrier. Le préjudice va être important pour le Comité Régional (stages non remplis... adhérents regrettant l'absence de formations alors même que nous les avons programmées... pertes financières...).

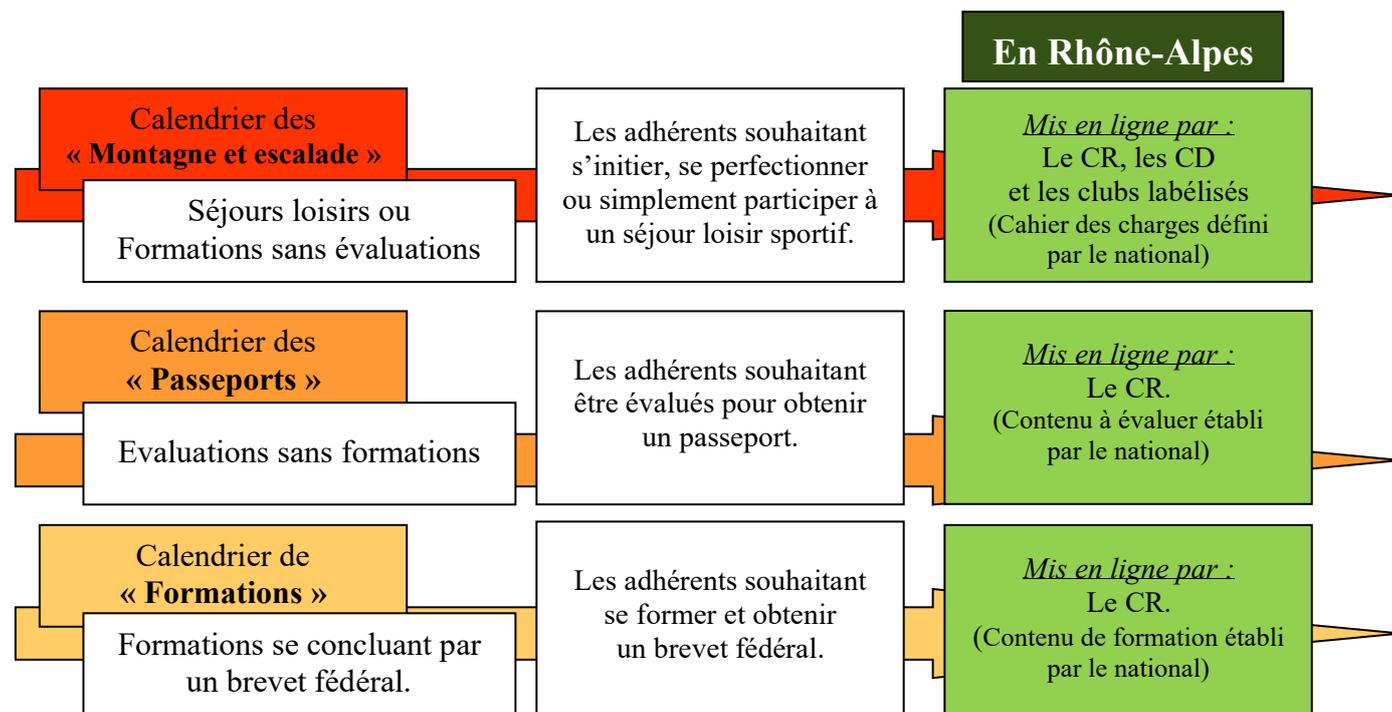
Conséquences : Les modifications de cursus ne sont toujours pas prises en compte par le nouveau site (Quelles exigences de niveau pour les différents passeports ?... Quels pré-requis pour s'inscrire en formation ?... Certains monitorats étaient toujours au calendrier alors qu'ils ont été supprimés ou regroupés...) En résumé : Sur quelle base organise-t-on l'avenir ? Le Comité Régional a dépensé beaucoup d'énergie et de temps pour anticiper l'organisation 8 mois à l'avance. Nous étions prêts et toute notre organisation tombe à l'eau. Nous avons sollicité nos formateurs pour qu'ils prennent en compte les évolutions des contenus de formation et les modifications d'organisation. Ils nous ont suivis et se retrouvent maintenant... « le bec dans l'eau ! ». Nos instances nationales parlent sans cesse de « professionnalisation » de nos actions alors même qu'ils donnent l'exemple d'un mauvais amateurisme !

Conséquences : Concernant les passeports, après plusieurs années de débats, la situation devait enfin se clarifier au niveau national en différenciant les temps d'évaluation et les temps de formation.

Les évaluations (passeports) devaient s'afficher dans le calendrier « Passeport »

Les formations devaient se trouver dans le calendrier « Montagne et escalade ». On trouve des passeports dans le calendrier « montagne et escalade »... ! La confusion persiste donc et l'adhérent reste perdu !

● **Rappel des 3 calendriers qui devraient normalement s'afficher sur Internet**



Fin de la réunion à 22h30 en remerciant Cristol d'avoir assuré la logistique alimentaire de notre docte assemblée.

Rédaction conjointe

Philippe COUTAZ et Cristol BELLISSENT